

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 janvier 2011

COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX

1 – ESAT LA MOTHE ACHARD – CONTRATS D'ENTRETIEN 2011

Le Conseil Municipal APPROUVE les contrats proposés par l'ESAT de la Mothe Achard pour l'entretien de certains espaces verts des Essais à savoir : le lotissement Hameau du Moulin (1.177,14 € HT), le Square Rue du Moulin (506,68 € HT), rue Serpentine (423,64 € HT) et lotissement le Jardin des Pins –rue du Coteau- (1.708,22 € HT) soit un total de 3.815,67 € HT et AUTORISE Monsieur le Maire à les signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

2 – VOTE D'UN CREDIT POUR OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2011

Le Conseil Municipal, après délibération DECIDE d'ouvrir un crédit à hauteur de 100.000 € pour les opérations d'investissement 2011 pouvant intervenir avant le vote du budget primitif 2011.

3– DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DE ST GEORGES EN VUE DE SA RAPRESENTATION AU SYDEV

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du SYDEV dans sa séance du 15 novembre 2010 a procédé à la modification des articles 1 et 10 de ses statuts, et qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants représentant la Commune au Comité Territorial de l'Energie de la Mothe Achard en vue de désigner les nouveaux délégués au Comité Syndical du SYDEV.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE que la Commune sera représentée par :

-Délégués titulaires : M. SUAUD Henri et M. GUEDON Yves
-Délégués suppléants : M. TRICHET Loïc et M. REIGNIER Patrick

4-ENVELOPPE BUDGETAIRE ANNUELLE ATTRIBUEE AU SYDEV POUR LES TRAVAUX DE REMISE A NIVEAU DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL CONSECUTIF AUX TRAVAUX DE MAINTENANCE

Dans le cadre des travaux de remise à niveau du parc d'éclairage public et afin d'optimiser les délais de maintenance (commande de matériels sitôt le rapport de visite de maintenance), le SYDEV propose que la commune alloue une provision annuelle de 1.000 € pour l'année 2011, l'engagement budgétaire de la commune n'étant effectif qu'après la signature de chaque convention.

Le Conseil Municipal, après délibération, AUTORISE le SYDEV à commander dès le rapport de visite de maintenance, le matériel nécessaire à la remise à niveau du parc d'éclairage public dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 1.000 € par an et S'ENGAGE à donner suite dans un délai de 2 mois aux conventions de remise à niveau du parc.

5 – INSCRIPTION DE SENTIER DE RANDONNEE AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNES

Suite au travail de la commission cadre de vie de la Communauté de Communes du Pays des Achards, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire le « Sentier de l'Auzance » au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR). Ce plan a pour vocation la protection des chemins ruraux. ACCORD du Conseil.

6- QUESTIONS DIVERSES

* Assainissement collectif Pointindoux-La Guilmandière : Les travaux devraient commencer en milieu d'année. Un bornage sera fait par le Cabinet SUSSET pour l'implantation des postes de refoulement.

* Travaux voirie 2010 : il a été constaté des problèmes sur certains travaux réalisés (nids de poule) : les travaux seront donc repris par l'entreprise.

* Dossier RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) le relais devrait se mettre en place pour la rentrée avec un bureau permanent à la Mothe et des permanences sur chaque commune.

* Foyer des Jeunes : les barillets ont été changés. Monsieur le Maire fait part du courrier de Mme Séverine GUEDON, Présidente, concernant la fermeture du Foyer.

* Le goûter des aînés aura lieu le samedi 26 février 2011.